



Attaque de chat même procédure que le chien?

Par **poukie**, le **20/01/2015** à **14:50**

Bonjour,

Je voulais savoir, si les procédures pour les chiens s'appliquent également aux chats?

Il y a un mois je gardais le chat d'une amie. Une fois l'animal déposé et l'amie partie, je reçois un message qui explique que c'est la première fois qu'elle laisse son chat à un tiers.

Deuxième soir, le chat fait une bêtise, je le gronde (comme je gronderai mes propres chats) il grogne, je décide de le mettre dehors pour le calmer, il grogne, me saute à la jambe.

Urgence, béquilles pendant deux semaines, impossibilité de travailler, risque de phlébite, injection quotidienne, prises de sang etc etc.

J'ai prévenu mon amie qui, en venant récupérer son chat, me laisse des sous de dédommagement et son compagnon m'apprend que ce chat avait déjà attaqué cette amie de la même façon il y a environ 1 an (chose qu'elle ne m'a jamais dite). L'attaque n'a été déclarée qu'à l'hôpital et je pensais qu'elle serait transmise au service compétent. À priori non...

Et depuis cet accident je n'ai plus de nouvelles.

Je lui ai demandé si elle avait déclaré l'accident pas de nouvelles non plus. Elle sort ce chat dans la rue, les parcs etc je trouve ce comportement totalement irresponsable. Je considère ce chat comme dangereux je ne comprends pas cette attitude! J'ai deux chats (6 et 1 an), je n'ai jamais été ni mordue ni griffé (sauf lorsqu'ils étaient petits) je pense donc être apte à m'occuper de ces animaux. Je veux que cette amie ait une prise de conscience sur la gravité de cet acte. J'aurai à vie la cicatrice des crocs de son chat dans ma jambe d'adulte, donc un chat de 8 kilos agressif en contact d'enfants ou personnes fragiles qui sais quels résultats cela peut donner? Pour vous donner un ordre d'idée de la blessure, à l'hôpital on a cru à l'attaque d'un chien.

Y a-t-il une procédure qui lui imposerait de garder son chat en appartement? Beaucoup de personnes m'ont dit que j'aurai du le faire euthanasier de suite, personnellement je n'apprécierais pas qu'on le fasse à mes chats.

J'ai cherché des cas similaires sur internet, mais notre plus fidèle compagnon canin règne en maître de la terreur sur les attaques d'animaux domestiques...

Que dois-je faire pour que cette personne prenne ses responsabilités et s'engage à ne plus sortir son chat? J'ai l'impression de me sentir plus concernée qu'elle alors qu'elle aussi a subi une attaque, dois-je appeler tout simplement la mairie?

Désolée pour ce très long message mais j'espère avoir bien expliqué la situation.